

Préservons le sport du quotidien en Ile-de-France !

Positionnement adopté à l'unanimité du Conseil d'administration de l'AMIF¹

La sédentarisation que nous connaissons depuis bientôt un an, liée aux confinements successifs et aux restrictions sanitaires, a engendré une recrudescence de pathologies dans la population (anxiété, problèmes articulaires, prise de poids...). La reprise du sport, dans son acceptation la plus large, constitue donc un véritable enjeu de santé publique. Rappelons également que le tissu associatif est un formidable vecteur de cohésion sociale, permettant à des adhérents de tous milieux sociaux de se retrouver, grâce à des tarifs accessibles au plus grand nombre.

La question de l'avenir des structures associatives sportives est au centre de nos préoccupations, leur activité étant pratiquement à l'arrêt depuis un an. Il convient dès à présent d'anticiper les effets de moyen et long terme de la crise sanitaire sur le maillage et la vitalité de notre tissu associatif. En effet, le tissu francilien est particulièrement riche et dynamique, avec 19 800 clubs, 2,4 millions de licenciés et 350 000 bénévoles.

Ces associations sportives craignent aujourd'hui pour leur pérennité, principalement en raison :

- De la **baisse du nombre d'adhésions à la rentrée 2020**. Les clubs sportifs ont enregistré une baisse moyenne de 26% de leurs adhésions² au niveau national, obérant considérablement leurs marges de manœuvre financières. Les deux tiers des associations sportives franciliennes sont aujourd'hui fragilisées par cette baisse d'adhésions, et près de 5% d'entre elles n'ont pas pu rouvrir en septembre. Les autres structures craignent quant à elles une baisse importante de leur nombre d'adhérents à la rentrée de septembre 2021.
- Du **manque de visibilité** quant à la reprise des activités sportives (calendrier, modalités).

Les communes rencontrent quant à elles des difficultés majeures :

- Elles peinent à suivre le rythme des **changements très réguliers de protocoles sanitaires**, à des intervalles courts (2 semaines) et dans des délais très contraints (24h après publication des décrets). Ces délais, ainsi que la complexité des textes et de leur traduction concrète, engendrent des difficultés importantes d'adaptation des protocoles pour les communes.
- Elles font face à des **surcoûts importants**, engendrés notamment par l'adaptation des protocoles dans les équipements publics (gymnases, piscines). Elles s'efforcent de maintenir, lorsqu'elles le peuvent, leurs piscines ouvertes pour les publics autorisés. Néanmoins, la stabilité financière de nombreux équipements se trouve aujourd'hui compromise par des baisses de recette et le maintien de charges incompressibles (agents, sécurité, entretien...).

¹ Conseil d'administration du 8 mars 2021

² Source : CNOSF

En tant qu'association représentant les élus d'Ile-de-France, l'AMIF demande au Gouvernement :

- La mise en œuvre d'un véritable **plan de relance du sport dans toutes ses dimensions, y compris le sport pour tous, et s'appuyant sur les collectivités territoriales**. En effet, de nombreux petits clubs ne sont pas en capacité de mobiliser eux-mêmes les aides publiques dédiées : les collectivités territoriales, et notamment les communes, sont les plus à même de faire ce lien nécessaire entre les orientations gouvernementales et les acteurs de terrain.
- A l'heure où le ministère des Sports mène des expérimentations pour travailler à la reprise des événements sportifs, l'élaboration, dès les prochaines semaines, d'un **protocole adapté de reprise des activités sportives**, conjointement avec les communes, en première ligne pour traduire ces mesures sur le terrain et mener un travail nécessaire de pédagogie auprès des usagers.
- Le lancement d'un **plan piscines** prenant pleinement en compte les difficultés financières de ces équipements, avec une attention toute particulière pour les structures gérées par des syndicats intercommunaux, dont les marges de manœuvre financières sont extrêmement réduites.

L'AMIF alerte le Gouvernement sur le manque total de visibilité dans le domaine de la pratique sportive, qui pèse fortement sur les acteurs locaux. Or, la reprise des activités sportives ne sera réussie que si elle est pleinement anticipée, et ce dès aujourd'hui. Enfin, les élus franciliens appellent le Gouvernement à se mobiliser, à leurs côtés, contre le risque de connaître, à moyen terme, la disparition d'associations sportives.